

Paris, 30 novembre 2023,

Décret Agrivoltaïsme : un pas vers le bon sens

Au début du mois, Jeunes Agriculteurs s'inquiétait du projet de décret portant à 40% le taux de couverture autorisé en agrivoltaïsme. Nous nous félicitons que notre message, appuyé par les experts, l'ait emporté en passant ce taux à 25%.

La nouvelle version du projet de décret sur l'agrivoltaïsme se rapproche enfin des seuils permettant de maintenir une activité agricole. En effet, nous avons déjà alerté, étude de l'INRAE à l'appui, des pertes de rendements si le taux de couverture est trop élevé. Cette remise en cause de la vocation nourricière des terres agricoles ne serait acceptable dans un contexte où la reconquête de notre souveraineté alimentaire est la priorité. La baisse du taux de couverture maximale de 40 à 25% est donc une première avancée. Nous sommes satisfaits de ce compromis à 25% de taux de couverture ajusté. La prise en compte, sur la recommandation de l'INRAE, des performances de chaque technologie, nous satisfait et permet d'envisager sereinement le développement futur de l'agrivoltaïsme.

Jeunes Agriculteurs restera vigilant concernant les dérogations autorisées par les ministres de l'Agriculture et de la Transition énergétique pour porter ce taux de couverture ajusté à 45 % selon le mode de culture, voire selon la région d'implantation. Les futurs arrêtés structurant ces dérogations feront l'objet d'une attention toute particulière.

Jeunes Agriculteurs demande, par cohérence, à ce que la perte de rendement soit limité à 10%, et non 15% comme cela est encore envisagé. Par ailleurs, nous rappelons que l'ensemble des projets photovoltaïques, y compris ceux portés sur des parcelles dites incultes, doivent être présentés en CDPENAF. Ce passage permettra aux acteurs des territoires, élus locaux, représentants du monde rural et agricole, d'avoir une vision d'ensemble du déploiement des énergies renouvelables dans leurs territoires.

Jeunes Agriculteurs rappelle sa volonté de maintenir la primauté nourricière des exploitations agricoles. Nous restons donc vigilants et mobilisés pour éviter les projets alibi et l'artificialisation masquée qui ruinerait les efforts de tous pour le développement des énergies renouvelables en zones agricoles.

Contact Presse

Rémi ROSSI | 01.42.65.86.16 | 07.86.22.90.67 | rrossi@jeunes-agriculteurs.fr

Fondé en 1957, **Jeunes Agriculteurs** est le seul syndicat professionnel composé exclusivement de jeunes âgés de moins de 38 ans. Apolitique et indépendant, le syndicat représente 50 000 agriculteurs issus de toutes les productions. Répartis en 14 structures régionales et 95 structures départementales, Jeunes Agriculteurs a pour objectifs de défendre les intérêts des jeunes agriculteurs et de favoriser l'accès au métier d'agriculteur pour assurer le renouvellement des générations en agriculture.